





TRAMPOLINE

COUPE DES HAUTS-DE-SEINE – FED 3

La Coupe du 92 est organisée conjointement par le Trampoline Club Courbevoie et le Comité Départemental des Hauts de Seine.

Cette saison, la rencontre concerne :

• Les gymnastes de la filière Fédérale organisée en fonction de catégories d'âges indiquées dans le tableau synoptique page 10 de la brochure technique IDF.

DATE DE COMPETITION

Dimanche 23 mars 2025

Le planning de la compétition sera diffusé sur le site du comité régional IDF : <u>Accueil > NOS</u> DISCIPLINES > TRAMPOLINE > Compétitions TR

LIEU DE COMPETITION

Gymnase Camille Claudel 79 bd Mission Marchand 92400 COURBEVOIE

Attention, stationnement difficile aux abords du gymnase

T2 à proximité

Parking payant Camille Claudel à proximité directe du gymnase

ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement se fait uniquement via la base extranet du site de la fédération : http://www.ffgym.fr/

Date limite d'engagement <u>le 21 février 2025</u>

L'ensemble des informations utiles à la procédure d'engagement sont disponibles sur le site du comité régional.

Pour les droits d'engagement, se conformer au tarif départemental qui est de <u>11€</u> par compétiteur. Le règlement des engagements doit être effectué <u>avant</u> la compétition :

- soit par virement bancaire (FR76 1027 8060 7200 0207 6690 140)
- soit par Carte Bancaire via Engagym.

Bien indiquer le nom de la compétition : TR Coupe du 92







FORFAITS

Tout forfait doit être déclaré via l'extranet Fédéral.

Jusqu' à 10 jours avant la compétition : pas d'amende, les engagements seront déduits. Passé ce délai :

- un forfait avec certificat médical : pas d'amende, les engagements seront dus
- un forfait sans certificat médical : une amende sera appliquée et les engagements seront dus

JUGES

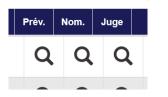
La liste des juges officiant tirés au sort sera publiée avant la compétition sur le site du comité régional. Les juges remplaçant seront sollicités pour la gestion du secrétariat durant la compétition.

Une réunion de juge sera mise en place avant le début de la compétition. La présence des juges est obligatoire.

Attention une amende peut ainsi être infligée au club ne présentant pas de juge <u>(tarif départemental en vigueur de 150 €)</u>. L'absence ou le gros retard non justifié du juge entraînera cette amende à régler sur place. Si l'amende n'est pas acquittée, l'équipe ou l'individuelle ne participera pas à la compétition.

Procédure d'engagement des juges

Les clubs engagent leurs juges dans Engagym avant le <u>09 mars 2025</u> (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).









Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



Pour le trampoline, dans le cas où le juge n'est pas le même pour l'individuel et le synchronisé, cocher la case dispo partielle et préciser la discipline « TRI » ou « TRS ».



En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 09 mars. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à perrinkathia@yahoo.fr Un juge préalablement engagé pourra être remplacé (par un juge de niveau équivalent) si seulement le club où il officie prévient le responsable des juges, et au plus tard 48h avant le début de la compétition.

INFORMATIONS

Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition

CONTACTS

Comité départemental des Hauts de Seine : Xavier TAVIGNOT – 06 62 93 54 77

Référente technique régionale trampoline : Kathia PERRIN - perrinkathia@yahoo.fr – 06 61 07 11 63